



QUESTIONNAIRE DE SANTÉ ou CERTIFICAT MÉDICAL ?

Licencié MAJEUR LE CERTIFICAT MÉDICAL N'EST PLUS NÉCESSAIRE

**Vous êtes LICENCIÉ
COMPÉTITEUR**

**Vous êtes LICENCIÉ
LOISIR ou DIRIGEANT**

Répondez aux questions ci-dessous :

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON**

OUI

NON

DURANT LES 12 DERNIERS MOIS

- | | | | |
|---|--|--------------------------|--------------------------|
| 1 | Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ? | ☐ | ☐ |
| 2 | Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ? | ☐ | ☐ |
| 3 | Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ? | ☐ | ☐ |
| 4 | Avez-vous eu une perte de connaissance ? | ☐ | ☐ |
| 5 | Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ? | ☐ | ☐ |
| 6 | Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ? | ☐ | ☐ |

À CE JOUR

- | | | | |
|---|---|--------------------------|--------------------------|
| 7 | Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ? | ☐ | ☐ |
| 8 | Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ? | ☐ | ☐ |
| 9 | Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ? | ☐ | ☐ |

Aucun certificat médical à fournir, ni questionnaire de santé à remplir, sauf si vous pratiquez le biathlon.



**NB : les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.
Informations médicales confidentielles à ne pas communiquer.

**• Si vous avez répondu NON à toutes les questions :
PAS DE CERTIFICAT MÉDICAL À FOURNIR.**

Attestez avoir répondu **NON** à toutes les questions lors de la souscription de la licence.

**• Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :
CERTIFICAT MÉDICAL DE MOINS DE 6 MOIS À FOURNIR.**

Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

CAS PARTICULIERS

LA PRATIQUE DU BIATHLON

Certificat médical, datant de moins d'un an, de « non contre-indication à la **PRATIQUE DU BIATHLON** » (le cas échéant, « la pratique du **BIATHLON EN COMPÉTITION** ») à fournir **CHAQUE ANNÉE**.

La discipline **BIATHLON** doit **OBLIGATOIREMENT FIGURER** sur le certificat médical, y compris pour les licenciés qui découvrent ce sport en cours de saison et qui ont déjà fourni une attestation « questionnaire de santé ».

LA PRATIQUE COMPÉTITIVE OCCASIONNELLE (Ticket Course / Licencié Loisir ou Dirigeant)

Le certificat médical n'est plus obligatoire. Attestez avoir répondu **NON** à toutes les questions du questionnaire de santé relatif à l'état de santé du sportif majeur (attestation à fournir pour chaque inscription aux courses éligibles).